



NOTE AUX ETUDIANTS

Les étudiants retardataires n'ayant pas déposé leur rapport de stage à l'échéance impartie sont priés de le faire au secrétariat de leur département et ce le **Jeudi 28 Octobre 2021 de 9h à 12h**, munis de l'attestation de stage, du journal et d'une demande au nom de la directrice des études et des stages mentionnant le motif du retard.

Le Responsable

Directrice des Etudes et des Stages

Islam EL MENSI

